

La LETTRE de la SACEM

N° 34 - Octobre 2000

www.sacem.fr

Le 25 septembre, la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs) réunie en Congrès à Santiago du Chili a annoncé la signature de contrats bilatéraux de représentation réciproque entre cinq sociétés parmi les plus importantes du monde pour percevoir les droits d'auteur dus au titre de la représentation publique pour la musique diffusée en streaming (écoute en continu sans téléchargement) via internet. Outre la Sacem sont concernés le BMI (USA), la Buma (Pays-Bas), la Gema (Allemagne) et la PRS (Royaume-Uni). Les cinq fondateurs souhaitent que de nombreuses autres sociétés les rejoignent.